

### 3. POSTE DE PREMIERS SOINS

En vertu du chapitre 2-5 du *Manuel du Conseil du Trésor sur la sécurité et la santé au travail* et de la partie II du *Code canadien du travail*, chaque ministère doit fournir des plans et des procédures d'action en cas d'urgence s'appliquant au ministère et à ses employés, ainsi que des services de premiers soins à l'intention des employés, pendant les heures de travail.

L'édifice L. B. Pearson dispose désormais d'une salle de premiers soins située dans l'ancien service de santé de Santé Canada, en face de l'entrée de la tour C. La salle de premiers soins est équipée conformément aux exigences énumérées dans le chapitre 2-5 du *Manuel du Conseil du Trésor sur la sécurité et la santé au travail*. Il existe également un poste de premiers soins ouvert 24 heures sur 24, qui se trouve à l'ISRG, au Centre de contrôle de l'édifice, au rez-de-chaussée de la tour B. Ce centre dispose de secouristes bien formés. On peut communiquer avec le Centre de contrôle en composant le **992-1150** ou le **992-5452** ou bien, directement, en décrochant le combiné des **téléphones rouges d'urgence**, situés à tous les étages, près des cages d'escaliers. Il est bon de savoir que tous les commissionnaires ont reçu une formation en secourisme et en matière de procédures d'urgence.

Lorsqu'un employé a besoin d'utiliser la salle de premiers soins, il est important qu'il soit accompagné par un secouriste qualifié qui lui administrera les premiers soins, inscrira les renseignements nécessaires dans le registre et s'assurera que l'employé en question ne sera pas laissé sans surveillance pendant de longues périodes. Pour avoir accès à la salle de premiers soins, veuillez composer le **992-1150** ou le **992-5452** ou bien aller vous renseigner au comptoir d'accueil situé dans le hall principal.

Il y a des trousse de premiers soins à chaque étage, près des téléphones d'urgence. Elles sont vérifiées et regarnies régulièrement. Si vous constatez que la trousse qui se trouve à votre étage n'est pas complète, veuillez le signaler au Centre de contrôle de l'édifice, en composant le 992-1150.

**En cas de blessure légère, vous devez contacter le Centre de contrôle de l'édifice au 992-1150 ou au 992-5452. En cas d'urgence médicale grave, il faut tout d'abord composer le 8 + 911, puis contacter le Centre de contrôle de l'édifice.**

Numéros à composer en cas d'urgence :

Ambulance ..... 8 + 911

Centre de contrôle de l'édifice. .... 992-1150 / 992-5452